

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST par Sébastien ARNAUD, Maurice CHAMPAVERE par Yvon VALEYRE.

EXCUSE NON REPRESENTE : 0

ABSENT : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 24 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

I - AFFAIRES FINANCIERES

1-1 Budget Annexe « Commerces » : Décision modificative n° 2 – 2024_DEL_001

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Contribution financière supplémentaire à verser à la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs dans le cadre du marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective – 2024_DEL_002

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

2-1 Dossier LIDL : M. PEYRARD demande où en est le dossier LIDL. Monsieur le Maire indique que la commune est toujours dans l'attente d'une date au tribunal administratif suite aux recours. Lidl n'a à ce jour pas annoncé de changement de stratégie. Quant au devenir du magasin Casino, il n'y a pas d'éléments officiels connus à ce jour. Au vu du type de surface, il devrait être repris par Intermarché. Il est rappelé Vival se retirerait du groupe Casino, quid de notre magasin en centre-ville qui à priori pourrait fermer.

La Séance est levée à 18H45.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 16/01/2024

Le Maire,
Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE (arrivée au point 1.1), Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Lucie VARILLON par Maryse PARRAT, Alexandre VERGNON par Pauline GRANGER, Stéphanie CUSSONNET par Joëlle GOMEZ

EXCUSE NON REPRESENTE : 0

ABSENT : M. CHAMPAVERE (jusqu'au point 1.1)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 23 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 28 – 29 à partir du point 1.1

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu des séances du 11 décembre 2023 et du 15 janvier 2024 ainsi que du rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_049 du 30 novembre 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'adhésion à l'UGAP pour la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés, dans le cadre du dispositif GAZ 2025, passés sur le fondement d'accords-cadres,

Décision du Maire n° 2023_DM_050 du 8 décembre 2023

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au contrat d'assurance flotte automobile n° C2023-7958 avec SAMCL Assurances portant sur les retraits et ajouts de véhicules sur l'année 2023,

Décision du Maire n° 2023_DM_051 du 14 décembre 2023

Ayant pour objet l'approbation d'une décision modificative n° 3 du Budget Général de la Commune portant sur des modifications d'écritures comptables sur la partie fonctionnement à hauteur de 2 940 €,

Décision du Maire n° 2023_DM_052 du 14 décembre 2023

Ayant pour objet l'approbation d'une décision modificative n° 1 du Budget Annexe Restaurant Scolaire portant sur des modifications d'écritures comptables sur la partie fonctionnement à hauteur de 12 975 €,

Décision du Maire n° 2023_DM_053 du 21 décembre 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat de formation professionnelle à la Gazette des Communes pour la formation « Mettre en œuvre un projet de mutualisation intercommunale d'un agent communal », pour un montant de 695,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_001 du 9 janvier 2024

Ayant pour objet la signature d'un marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire avec la Société ERE 43 (mandataire) et METEOR (cotraitant), pour un montant de 503 981,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_002 du 11 janvier 2024

Ayant pour objet la demande d'une subvention d'un montant de 25 334,00 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation du parc lumineux en système LED du bâtiment des tennis couverts d'Aurec sur Loire pour un montant total de dépenses (travaux+études) estimés à 31 667,00 € HT.

I -AFFAIRES GENERALES

Arrivée de M. CHAMPAVERE

1-1 Reprise des concessions en état d'abandon -- 2024_DEL_003

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Approbation du rapport 2023 de la Commission Accessibilité – 2024_DEL_004

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Convention de mandat pour la réalisation de réseaux d'eau potable dans le cadre de la requalification des espaces publics aux abords du château seigneurial d'Aurec sur Loire - 2024_DEL_005

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Suppression des « codes services TVA » sur le Budget Général de la Commune d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_006

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-5 Attribution de l'accord cadre mono attributaire à bon de commandes pour des missions de prestations d'accompagnement marketing et de communication de la commune d'Aurec sur Loire : Les Globules– 2024_DEL_007

Avis favorable à la majorité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 – M. CHAMPAVERE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Mise à jour de la délibération n°2018-09-02 portant création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et/ou pour accroissement saisonnier d'activité– 2024_DEL_008

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Autorisation donné au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Loire (CDG 43) de lancer une procédure de marché public pour les contrats d'assurance des risques statutaires pour le compte de la commune d'Aurec sur Loire– 2024_DEL_009

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – 2024_DEL_010

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, **a pris acte** que le débat d'orientation budgétaire 2024 s'est tenu.

3-2 Adhésion pour l'année 2024 à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute Loire pour le dispositif départemental « Structure d'Ingénierie »

– 2024_DEL_011

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Versement pour solde 2023 de la subvention à la SPL Loire Semène Loisirs pour la Restauration Scolaire – 2024_DEL_012

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4-M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Tarifs et Redevances communaux au 1er janvier 2024 – Budget Annexe « Restaurant Scolaire » : Mise à jour pour les élèves de Malvalette – 2024_DEL_013

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV -AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Nouvel adressage : Désignation et numérotation de voies supplémentaires pour la ZA de Semène – 2024_DEL_014

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Nouvel adressage : Désignation et numérotation de voies supplémentaires pour la ZI des Ribes – 2024_DEL_015

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-3 Acquisition de la parcelle cadastrée B1978 auprès du SIAEP du Haut Forez– 2024_DEL_016

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-4 Incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître cadastrés B 820 – B 1252 - B 1262 et B 1263 - 2024_DEL_017

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-5 Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AM 339 Route de la Faye (plan de bornage en attente) - 2024_DEL_018

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

- Elections Européennes – Dimanche 09/06/2024

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Autopartage

La Séance est levée à 20h56.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 13/02/2024

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 13/02/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE (arrivé au point 1-1), Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSE NON REPRESENTE : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 19 présents puis 20 à partir du point 1-1

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 12 février 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_003 du 08 février 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant de transfert au bail à passer avec TOTEM France pour l'hébergement d'équipements techniques (antenne mobile) route de Nurols sur la parcelle A 1526 à compter du 1^{er} novembre 2021 et pour la durée restante du contrat principal,

Décision du Maire n° 2024_DM_004 du 09 février 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public accordée à la Société SPBR1 pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (place des déportés), à titre gratuit jusqu'au 10/08/2028,

Décision du Maire n° 2024_DM_005 du 09 février 2024

Ayant pour objet la signature d'un bail commercial à passer avec l'Association Les Pages du Château pour la mise à disposition de locaux place de l'Eglise pour leur activité de librairie, pour une durée de 9 ans à compter de leur installation dans les lieux et pour un montant de loyer de 1 000 € HT et hors charge avec une franchise totale la 1^{ère} année et un loyer adaptés la 2^{ème} année en fonction des résultats de l'année précédente,

Décision du Maire n° 2024_DM_006 du 09 février 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de prestation à passer avec le Centre de Gestion 43 pour une affectation temporaire d'archiviste auprès de la commune d'Aurec sur Loire, pour un montant de 200 € par jour et une durée entre 1 et 5 jours,

Décision du Maire n° 2024_DM_007 du 15 février 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 6 à la convention relative à la participation financière de la commune de Malvalette pour la restauration scolaire, actualisant la participation financière de Malvalette à 6,12 € par repas et par élève à compter du 1^{er} janvier 2024,

Décision du Maire n° 2024_DM_008 du 04 mars 2024

Ayant pour objet l'attribution du marché relatif aux travaux de requalification des espaces publics aux abords du château seigneurial, soit le lot 1 « Terrassement – Voirie – Pavage » avec la COLAS pour un montant de 341 150,80 € HT, et le lot 2 « Réseaux » avec TREMA TP pour un montant de 67 321,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_009 du 11 mars 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion de l'Etat Civil à passer avec la société LOGITUD Solutions pour l'année 2024 pour un montant annuel de 278,93 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_010 du 25 mars 2024

Ayant pour objet la signature d'un bail de location pour le cabinet de psychologue dans la maison médicale rue des Allières à passer avec Mme Aurélie RIOU, pour un montant de loyer mensuel de 263,18 € TTC et 40,00 € TTC de charges prévisionnelles,

Décision du Maire n° 2024_DM_011 du 25 mars 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène pour les vacances d'avril et d'été 2024, à titre gratuit

I -AFFAIRES GENERALES

Arrivée de M. Maurice CHAMPAVERE

1-1 Convention d'adhésion à passer avec la Fondation 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2024 – 2024_DEL_019

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes pour des prestations de sécurité et surveillance de sites : attribution – 2024_DEL_020

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du château d'Aurec sur Loire à la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs : approbation – 2024_DEL_021

Il est précisé que les élus membres de la SPL Loire Semène Loisirs se déplacent et ne prennent pas part au vote : M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. ROUSSET, M. BOURGIE, M. ARNAUD pour M. HAURY et M. ROUSSET pour Mme PARRAT

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-4 Avenant n° 2 au marché public de la restauration scolaire et de la restauration collective à passer avec la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs : approbation – 2024_DEL_022

Il est précisé que les élus membres de la SPL Loire Semène Loisirs se déportent et ne prennent pas part au vote : M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. ROUSSET, M. BOURGIE, M. ARNAUD pour M. HAURY et M. ROUSSET pour Mme PARRAT.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-5 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du Camping des Gorges de la Loire à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) : approbation – 2024_DEL_023

Il est précisé que les élus membres de la SPL Loire Semène Loisirs se déportent et ne prennent pas part au vote : M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. ROUSSET, M. BOURGIE, M. ARNAUD pour M. HAURY et M. ROUSSET pour Mme PARRAT

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-6 Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public de la Base de Loisirs – Aurec Sports et Ports de location/plaisance à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) : approbation – 2024_DEL_024

Il est précisé que les élus membres de la SPL Loire Semène Loisirs se déportent et ne prennent pas part au vote : M. VIAL, Mme TEYSSIER, M. ARNAUD, M. ROUSSET, M. BOURGIE, M. ARNAUD pour M. HAURY et M. ROUSSET pour Mme PARRAT.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-7 Convention à passer avec l'ANTAI pour la mise en place de l'horodateur au parking de la base de loisirs – 2024_DEL_025

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-8 Fixation des conditions d'utilisation et de la tarification de l'horodateur au parking de la base de loisirs – 2024_DEL_026

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-9 Avenant n° 1 à la convention entre la commune d'Aurec sur Loire et le Département de la Haute Loire pour le financement de la restauration des collégiens du collège public d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_027

Mme Florence TEYSSIER en tant que conseillère départementale ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes – 2024_DEL_028 à 2024_DEL_035

Budget Général de la Commune : 2024 DEL 028

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2024 DEL 029

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2024 DEL 030

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2024 DEL 031

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2024 DEL 032

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2024 DEL 033

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2024 DEL 034

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2024 DEL 035

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Compte Administratifs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes – 2024_DEL_036 à 2024_DEL_043

Claude VIAL en tant que Maire est sorti de la salle du conseil le temps des votes – Présentation par Laurent Rousset et présidence de l'assemblée par M. Bernard BOURGIE, 3ème adjoint.

Budget Général de la Commune : 2024 DEL 036

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2024 DEL 037

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2024 DEL 038

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2024 DEL 039

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2024 DEL 040

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2024 DEL 041

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2024 DEL 042

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2024 DEL 043

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Affectation des résultats de fonctionnement 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes – 2024_DEL_044 à 2024_DEL_051

Budget Général de la Commune : 2024 DEL 044

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2024 DEL 045

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2024 DEL 046

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2024 DEL 047

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2024 DEL 048

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2024 DEL 049

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2024 DEL 050

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2024 DEL 051

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Budgets Primitifs 2024 : Présentation et vote du budget général de la commune et de ses budgets annexes – 2024_DEL_052 à 2024_DEL_059

Budget Général de la Commune : 2024 DEL 052

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2024 DEL 053

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2024 DEL 054

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2024 DEL 055

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2024 DEL 056

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2024 DEL 057

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2024 DEL 058

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2024 DEL 059

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-5 Fiscalité Directe Locale : Votes des taux d'imposition 2024 : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie – 2024_DEL_060

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-6 Participation obligatoire 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – 2024_DEL_061
M. Sébastien ARNAUD en tant que membre de l'OGEC ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-7 Participation obligatoire des communes concernées aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_062

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-8 Attribution des subventions 2024 aux associations et divers organismes – 2024_DEL_063

Les élus étant membres d'une association ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Sauf pour :

- Aurec Boxe : Sébastien DIONET en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (**Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)
- Handball Loire Semène : Patrice PEYRARD en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (**Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)
- Les Archers des bords de Loire : Yvon VALEYRE et Pierre FERRET en tant que membres de l'association ne prennent pas part au vote (**Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-9 Subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes concernés – 2024_DEL_064

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-10 Admissions en non-valeur – 2024_DEL_065

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-11 Provision 2024 pour créances douteuses – admission en non-valeur – 2024_DEL_066

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-12 Acceptation d'un don (drones) – 2024_DEL_067

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-13 Délibération pour abrogée « 1/3- 2/3 » entre le CCAS et la Commune concernant les encaissements relatif au cimetière – 2024_DEL_068

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-14 Amortissement Budget Annexe « camping » – 2024_DEL_069

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-15 Fixation du montant d'avance au Budget Annexe « commerces » – 2024_DEL_070

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-16 Budget Annexe « autopartage » - Equilibre – 2024_DEL_071

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-17 Bail professionnel avec l'Art et la Mani'hair : remise gracieuse de loyers de février 2022 à décembre 2023 – 2024_DEL_072

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-18 Autorisation d'ouverture de programme et crédits de paiement pour le projet de construction de la halle couverte d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_073

M. VALEYRE indique s'abstenir sur ce vote mais que dans le cadre de son pouvoir pour M. PEYRARD il vote pour.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-19 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2024 – partie Tourisme – 2024_DEL_074

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

3-1 Projet de l'OPAC 43 relatif à la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux inclusifs – Autorisation de principe pour mise à disposition des parties de parcelles AK 54 et AK 264 à l'OPAC 43 – 2024_DEL_075

Mme Florence TEYSSIER en tant que conseillère départementale membre au Conseil d'Administration de l'OPAC 43 ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Cession de la parcelle AL 280 à l'OPAC 43 pour leur projet de construction de maisons locatives impasse du Daphné – 2024_DEL_076

Mme Florence TEYSSIER en tant que conseillère départementale membre au Conseil d'Administration de l'OPAC 43 ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Décision de fin à l'amiable du bail emphytéotique conclu entre la commune d'Aurec sur Loire et la CPAM 43 pour les locaux à usage de centre de santé au sein de la Mairie d'Aurec sur Loire parcelle AK062 – 2024_DEL_077

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV -PERSONNEL COMMUNAL

4-1 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – 2024_DEL_078

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

- 5.1 Présentation bilan financier global de l'opération château
- 5-2 Retour/Etat d'avancement consultation MJC

VI – QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 21h50.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 09/04/2024

 Le Maire,
Claude VIAL

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 11/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 1.6), Pascal HAURY (arrivé au point 1.5), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Bernard BOURGIE (jusqu'au point 1.5), Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Sébastien DIONET par Nathalie JOLIVET, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maria BONNAVAND par Elisabeth MOULIN,

EXCUSE NON REPRESENTE : Pascal HAURY (jusqu'au point 1.4)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 28 puis 29 à partir du point 1.5

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 8 avril 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_012 du 28 mars 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition du local sis 293 rue du Port à passer avec l'association « Chasse ACCA », à titre gratuit pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction d'année en année,

Décision du Maire n° 2024_DM_013 du 04 avril 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de déneigement à passer avec l'entreprise Patrice CUERQ, d'une durée d'un an afin d'assurer le déneigement des voies de circulation communales pour la saison hivernale 2023/2024, pour un montant de 3000€ HT représentatif de 50h d'intervention, et pour un tarif de 70€ HT par heure réalisée au-delà du forfait,

Décision du Maire n° 2024_DM_014 du 05 avril 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau d'études F2i relatif aux travaux d'amélioration de la desserte forestière sur la commune d'Aurec sur Loire et portant sur l'ajout de prestations supplémentaires d'un montant de plus-value de 1 050€ HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_015 du 22 avril 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire à passer avec le mandataire du groupement SARL AJ ARCHITECTES et portant sur l'arrêt du coût des travaux et la fixation de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre à 170 031,76 € HT, soit un montant d'avenant en plus-value de 28

731,76 € HT ainsi que le transfert d'un cotraitant à savoir la fusion absorption du cotraitant Trait d'Union ayant la compétence VRD par la société INDDIGO,

Décision du Maire n° 2024_DM_016 du 22 avril 2024

Ayant pour objet l'attribution des lots 1 à 6 du marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire comme suit :

- Lot 1 « Maçonnerie » : DEMARS SAS pour un montant de 85 773,47 € HT,
- Lot 2 « Charpente bois / Couverture tuiles » : BEUFILS Couverture Charpente SAS pour un montant de 16 719,58 € HT,
- Lot 3 « Menuiserie Bois » : Menuiserie CHABANON pour un montant de 91 153,80 € HT,
- Lot 4 « Enduits / Gypserie / Peintures et Papiers Peints » : EURL RIGUEUR ET PLATRE pour un montant de 59 324,88 € HT,
- Lot 5 « Plomberie / CVC » : SOUVIGNET Plomberie Chauffage pour un montant de 11 701,00 € HT,
- Lot 6 « Electricité » : DOUSSON pour un montant de 36 781,20 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_017 du 29 avril 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance du logiciel « Planning » à passer avec la société AX'IOM, pour la gestion des salles et équipements sportifs, à compter du 1er février 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et pour un montant de 997.20€ TTC pour l'année 2024,

Décision du Maire n° 2024_DM_018 du 6 mai 2024

Ayant pour objet la demande d'une subvention Départementale de 20 000 € au titre des recettes des amendes de police pour financer des travaux d'aménagement de voiries (sécurisation et parkings) pour un montant estimatif de dépenses de 137 518,69 € HT.

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Désignation des jurés d'assises au titre de l'année 2025– 2024_DEL_079

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Convention à passer avec l'Association GALA pour l'organisation de la Fête de la Musique sur la commune d'Aurec sur Loire– 2024_DEL_080

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Ensemble Vocal Aurécois (EVA) pour leur participation à la fête de la musique– 2024_DEL_081

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-4 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Université Pour Tous (UPT) pour leur participation à la fête de la musique – 2024_DEL_082

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-5 Signature d'une convention de partenariat « Festival Région des lumières » à passer avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la mise en lumière du château d'Aurec sur Loire sur l'année 2024– 2024_DEL_083

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-6 Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal – modification de l'article 27 « Bulletin d'information générale » – 2024_DEL_084

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-7 Approbation du Rapport d'Activités 2023 de la Communauté de Communes Loire Semène– 2024_DEL_085

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2024_DEL_086

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Taxe locale sur la Publicité Extérieure : Tarifs Maximaux 2024 applicables au 01/01/2025 – 2024_DEL_087

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

4-1 Cession à titre gratuit du local « Escalade » situé au sein du site de la Teinturerie à la Communauté de Communes Loire et Semène – 2024_DEL_088

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

VI – QUESTIONS DIVERSES

- M. PEYRARD demande ou en est la commune avec les recours contre LIDL et la place de la Fontaine. Il s'interroge également sur les aires de camping-car et l'amélioration du service rendu.

M. le Maire indique que pour LIDL, la justice a dernièrement écrit à toutes les personnes ayant un recours en attente, pour nous indiquer qu'elle ne savait pas quand elle pourra rendre un jugement sur ces affaires. Elle est dans l'incapacité de juger à ce jour et ne peut donner de délais. Avec ce type de réponse c'est donner une facilité aux personnes déposant des recours, c'est inefficace et anti constructif.

Il profite de cet aparté pour indiquer la fermeture de casino au 30 juin et la reprise à cette même date du magasin par Auchan. Une période de fermeture d'une quinzaine de jours est prévue pour permettre le changement des lignes de caisse, le remplissage des rayons, la mise en place de la nouvelle enseigne. Quant à la station essence, auchan va la conserver, il y aura là aussi une période de fermeture le temps de la remettre en service. Concernant leur politique tarifaire ils ont fait savoir qu'Auchan s'alignera sur les magasins concurrents du secteur. Concernant la place de la fontaine, le tribunal administratif donne un délai d'attente de jugement d'environ 9 mois mais là aussi rien n'est sûr. Sur le projet de permis de la boucherie, l'architecte a bouclé son travail, le permis va être déposé dans les prochains jours. Il sera présenté en commission urbanisme et le Maire va voir pour le présenter aux riverains qui ont lancé le recours. L'artisan boucher à sa clientèle et son souhait est de pouvoir mener à bien son projet de développement.

Enfin pour la question des aires de camping-cars, il y a une place avec un point de vidange à la gare et une aire de 3 places au camping. Avec ses 2 équipements plus l'accès au parking de la base de loisirs, le service rendu est suffisant.

M. PEYRARD trouve qu'en cas de regroupement l'accueil est limité à la gare.

M. le Maire rappelle que l'aire de la gare n'est pas faite pour y rester, c'est un point de vidange. Après il y a le parking de la base de loisirs accessible en période estivale moyennant le tarif de stationnement prévu pour les camping-cars. Ils ont la possibilité aussi d'aller au camping. De plus on a pu constater que certains restaient 1 ou 2 jours sur les bords de Loire (chemin des pêcheurs, base nautique de semène).

M. le Maire rappelle les modalités de stationnement du parking de la base de loisirs. Dès le 1^{er} juin l'horodateur sera en fonction. Il est prévu une période de préventions sur les 6-7 premiers jours avant de passer à la verbalisation. Bien penser à venir récupérer des macarons de stationnement gratuit en mairie avec votre carte grise pour les aurécois.

Mme RASPILAIRE revient sur le tribunal administratif et demande sur quel motif il fonde leurs propos quant à leur incapacité à rendre un jugement.

M. le Maire répond par le fait de la surcharge de travail. Le tribunal administratif est engorgé et la loi ne leur impose pas de délais pour rendre un jugement.

La Séance est levée à 20h10.

Fait à Aurec sur Loire,

Le 28/05/2024

Le Maire,

Claude VIALE



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 30/05/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 1.1), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL (jusqu'au point 1.1), Caroline MONCHANIN par Sébastien ARNAUD, Sébastien DIONET par Laurent ROUSSET, Maryse PARRAT par Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSE NON REPRESENTE : Pascal HAURY

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 28 (27 pour le point 3.1)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 27 mai 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_019 du 23 mai 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 15 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire pour intégrer le montant de la subvention de fonctionnement attribuée lors du vote du Budget primitif 2024, soit la somme de 42 400 €,

Décision du Maire n° 2024_DM_020 du 23 mai 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance des progiciels de police municipale LOGILIBRES-EPM et OpenEpm à passer avec la Société ICM Services à compter du 01/06/24 pour une durée d'un an et pour un coût annuel de 225,03 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_021 du 28 mai 2024

Ayant pour objet la signature des marchés de travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire comme suit et la déclaration infructueuse du lot 5 Second Œuvre :

- Lot 1 « Maçonnerie » : SIGOBAT- pour un montant de 64 206,28 € HT,
- Lot 2 « Charpente bois / Couverture » : GUILHOT CONSTRUCTION BOIS - pour un montant de 304 504,80 € HT,
- Lot 3 « Etanchéité » : SARL EGGE 43 - pour un montant de 7 787,87 € HT,
- Lot 4 « Serrurerie Métallerie » : ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON – pour un montant de 12 053,00 € HT,
- Lot 6 « Plomberie » : SOLNEA (du Groupe vulcatec) – pour un montant de 7 438,21 € HT,
- Lot 7 « Electricité » : ELECTRICITE GENERALE SABY – pour un montant de 30 299,55 € HT,
- Lot 8 « Photovoltaïque » : ELECTRICITE INDUSTRIELLE DU VELAY - pour un montant de 39 151,05 € HT,

- Lot 9 « VRD » : Groupement MOULIN (mandataire) et ODTP 43 – pour un montant de 568 740,10 € HT,
- Lot 10 « Réseaux secs » : EIFFAGE – pour un montant de 20 991,66 € HT,
- Lot 11 « Paysage » : LAQUET LOIRE AUVERGNE - pour un montant de 93 193,18 € HT.

Décision du Maire n° 2024_DM_022 du 28 mai 2024

Ayant pour objet la signature des marchés de travaux relatifs à la rénovation énergétique du Gymnase de Chazournes à Aurec sur Loire comme suit :

- Lot 1 « Charpente métallique- Couverture étanchéité » : SARL CMB - pour un montant de 341 728,05 € HT,
- Lot 2 « Chauffage électrique » : ENERGECO - pour un montant de 21 452,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_023 du 07 juin 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de location de machine à affranchir avec QUADIENT, pour une durée de 5 ans et pour un montant annuel de 399,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_024 du 13 juin 2024

Ayant pour objet la signature d'un marché avec la Société B INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de deux aires de stationnement « Boule de la Flachère" et "Parking OVIVE", pour un montant total de 9 030,00 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_025 du 14 juin 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance des progiciels de police municipale progiciels et des matériels de verbalisation électronique FINES (Procès-Verbal Electronique) à passer avec la Société ICM Services à compter du 01/06/24 pour une durée d'un an et pour un coût annuel de 355,00 € HT,

Décision du Maire n° 2026_DM_026 du 19 juin 2024

Ayant pour objet la déclaration sans suite du lot 6 Plomberie pour le marché de travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire pour les motifs ci-après et d'autoriser le recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable au vu du montant inférieur à 40 000 € HT du lot (articles R 2122-8 et R 2123-1 2° b du CCP) :

- l'incapacité pour l'entreprise retenue SOLNEA de fournir ses attestations URSAFF et CIBTP à jour des cotisations : l'article R 2141-2 CCP indique que la non-production des attestations fiscales et sociales est un cas d'exclusion

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) conduite par la Communauté de Communes Loire et Semène : approbation – 2024_DEL_089

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Transports Scolaires : Approbation de la tarification pour l'année scolaire 2024-2025 et du règlement intérieur de la Région Auvergne Rhône Alpes – 2024_DEL_090

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Convention de location à titre gratuit de véhicules communaux à passer avec l'Association du Personnel Communal – 2024_DEL_091

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

II - AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Commerces » – 2024_DEL_092

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Maison Médicale » – 2024_DEL_093

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

3-1 Cession de la parcelle cadastrée AL 439 à l'OPAC 43 – 2024_DEL_094

Mme Florence TEYSSIER en tant que conseillère départementale membre au Conseil d'Administration de l'OPAC 43 n'a pas pris part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Echanges de la parcelle communale D 114 avec la parcelle B 477 d'un propriétaire privé – 2024_DEL_095

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciement du Handball Loire Semène pour l'organisation du sandball
- Remerciement de l'école de musique Musica'LS pour l'organisation de l'audition et du concert dans le château et son parc.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Enquête commerce de Loire Semène :

M. VALEYRE demande s'il est possible d'avoir un retour sur l'enquête commerce de Loire Semène.

Monsieur le Maire rappelle que cette enquête a été faite à l'échelle du territoire intercommunal. Il y avait un questionnaire pour la population avec quelques dizaines de réponse, et un questionnaire pour les commerçants avec 16 retours sur les 54 recensés. D'après le bureau d'étude, ce sont les commerçants aurécois qui ont le plus répondu par rapport aux autres communes. Une réunion est programmée le 10 juillet prochain à la CCLS avec le bureau d'étude pour faire un retour avec les commerçants sur cette enquête. Monsieur le Maire souligne la pertinence et la compétence assez marquée du bureau d'études. Leur conseil pour la réussite d'un commerce paraît approprié : horaires d'ouverture des commerces, développement de consigne, développer le e-commerce, prendre en considération les besoins et demandes des clients... Pour qu'il y ait du commerce, il faut de bons commerçants, des clients et un accompagnement des collectivités comme avec les bons auros, l'aménagement des espaces publics...

Monsieur le Maire pense, qu'au-delà de ce que l'étude commerce à l'échelle de Loire Semène va faire ressortir, il faudrait une étude plus poussée pour notre commune faisant ressortir nos points forts, nos points à améliorer, nos faiblesses ; et donc revoir nos outils et les mettre en œuvre.

M. PEYRARD s'interroge sur la fermeture du casino et du spar.

Monsieur le Maire confirme que CASINO a fermé le 30 juin et qu'Auchan devrait réouvrir d'ici 15 jours pour mettre en place le magasin mais sans gros réaménagement. Il faut être attentif aux uns et aux autres pour aider les personnes isolées à faire leurs courses. Il est possible de les recenser en mairie. Quant à Auchan il commence à lancer leurs offres : en s'inscrivant sur le site auchan on peut gagner 1 an de course, ils vont aligner leur prix à la concurrence des magasins de leur gamme.

Quant au VIVAL qui a aussi fermé le 30 juin, il y a une transaction de reprise en cours mais rien d'officiel. La taille du magasin et de sa surface de vente de 150 m² est problématique et aucune franchise de magasin ne s'est positionné à ce jour car pas intéressant.

M. VALEYRE propose un Mac Do ?

M. le Maire indique que pour l'installation d'une restauration rapide cela se trouve assez facilement mais je ne suis pas sûr que le voisinage et la population attendent ce type de commerces.

La Séance est levée à 20h03.

Fait à Aurec sur Loire,

Le 02/07/2024

Le Maire,

Claude VIAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 2.2), Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE (arrivée au point 2.2), Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Laurent ROUSSET (jusqu'au point 2.1), Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST par Sébastien ARNAUD, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

ABSENT : Maurice CHAMPAVERE (jusqu'au point 2.1)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 20 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 28 puis 29 à partir du point 2.1

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_027 du 27 juin 2024

Ayant pour objet la signature d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande avec l'entreprise COLAS pour le programme voirie pluriannuel pour une période de 1 an à compter du 09/07/2024 et renouvelable 3 fois un an, avec un montant maximum de 187 500 € HT par an,

Décision du Maire n° 2024_DM_028 du 03 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un prêt avec la caisse d'épargne Auvergne Limousin de 967 699,95 € au taux d'intérêt annuel fixe de 3,770 % au budget principal pour le financement des projets d'investissements,

Décision du Maire n° 2024_DM_29 du 15 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant administratif n° 1 pour le lot 9 VRD à passer avec MOULIN TP (transfert de moulin TP au Groupe Roger Martin) dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire (pas d'incidence financière),

Décision du Maire n° 2024_DM_030 du 15 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un prêt avec la caisse d'épargne Auvergne Limousin de 1 007 600,00 € au taux d'intérêt annuel fixe de 3,770 % au budget principal pour le financement des projets d'investissements,

Décision du Maire n° 2024_DM_031 du 17 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un marché relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et services associés avec Engie dans le cadre du groupement avec l'UGAP (UGAP ELEC 2025),

Décision du Maire n° 2024_DM_032 du 19 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant administratif n° 1 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire, portant sur la répartition des coûts entre les co-traitants (sans incidence financière),

Décision du Maire n° 2024_DM_033 du 22 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de bouteilles de gaz à passer avec Air Liquide France Industrie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2024, pour un forfait de 401,10 € TTC,

Décision du Maire n° 2024_DM_034 du 30 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au Lot 1 « Terrassement-Voirie- Pavage » du marché relatif aux travaux de requalification des espaces publics aux abords du château seigneurial à passer avec l'entreprise COLAS, pour un montant de plus-value de 15 074,80 € HT, soit 4,42 % d'augmentation et faisant passer le nouveau montant du marché à 356 225,60 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_035 du 31 juillet 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant administratif n° 2 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire, portant sur la précision des délais d'exécution du marché (sans incidence financière),

Décision du Maire n° 2024_DM_036 du 22 août 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de location de véhicule avec DIAC LOCATION, pour la location d'un véhicule Renault Clio Techno TCE 90, pour une durée de 48 mois à compter de la date de livraison (prévue en octobre 2024) et pour un montant mensuel de loyer de 427,77 € TTC,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention de coopération pour la gestion de la salle d'escalade indoor donnée à la commune d'Aurec sur Loire par la Communauté de Communes Loire Semène– 2024_DEL_096

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Adhésion au CIPRO43 pour l'année 2024 – 2024_DEL_097

M. Laurent ROUSSET n'a pas fait valoir son pouvoir au nom de Mme Florence TEYSSIER qui en tant que membre au CIPRO43 ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Distribution gratuite d'exemplaires du livre « Aurec sur Loire – L'insolite guide illustré d'un village de France » à des associations et toutes structures d'intérêts publiques – 2024_DEL_098

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Contrat d'assurance des risques statutaires : approbation du contrat à passer avec le groupement Relyens - CNP – 2024_DEL_099

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Présentation du rapport social unique 2023 - 2024_DEL_100

Arrivées de M. CHAMPAVERE et de Mme Florence TEYSSIER

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-3 Convention d'affectation de personnel à passer avec le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire – mission biodiversité - 2024_DEL_101

M. Sébastien ARNAUD en tant que Directeur du SMAGL ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-4 Poste d'ATSEM à l'Ecole Maternelle : Contrat aidé d'une durée de 9 mois avec reconduction possible pour une durée de 6 mois à compter du 29/08/2024 - 2024_DEL_102

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-5 Convention de mise à disposition de personnel à passer avec le PETR Pays de la Jeune Loire – mission urbanisme - 2024_DEL_103

M. Claude VIAL, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD en tant que membre au PETR Pays de la Jeune Loire ne prennent pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

3-1 Acquisition de la parcelle cadastrée AK 300 auprès de l'entreprise BESSEY – 2024_DEL_104

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – INFORMATIONS DIVERSES

V – QUESTIONS DIVERSES

1/ Devenir du magasin VIVAL :

M. PEYRARD a entendu parler d'un repreneur pour le petit magasin anciennement VIVAL.

M. le Maire souligne qu'il s'agit du plus grand magasin du centre d'Aurec. Il y a des informations qui circulent et malheureusement ce ne sont pas toujours les bonnes. Une chose est sûre c'est que la mairie n'achète pas. Le bâtiment a été repris par un investisseur privé qui a été rencontré et que ces projets sur le devenir du bâtiment sont conformes avec nos attentes, à savoir la réinstallation d'un magasin de même nature que le VIVAL. La mairie a également rencontré les personnes qui ont l'intention de finaliser un bail commercial avec le repreneur. Si ce dernier se conclut, il y aura bien entendu des travaux de réhabilitation et les exploitants souhaitent pouvoir ouvrir avant la fin de l'année sur une large amplitude horaire 7 jours sur 7.

2/ Départ de M. BINE – Boucher :

M. PEYRARD a su de M. BINE, le boucher qu'il arrêterait son activité.

M. le Maire confirme et souhaite à M. BINE tout le bonheur dans son nouveau projet avec sa famille.

M. PEYRARD s'interroge sur le devenir du projet place de la Fontaine.

M. le Maire lui demande ce qu'il en pense mais aussi à tous les autres élus. Est-ce que la commune peut se passer d'un boucher ? L'emplacement actuel de la boucherie n'est pas opportun. Les magasins qui se libèrent ont des formes qui ne conviennent plus aux besoins et aux demandes des nouveaux commerçants et porteurs de projet. Le projet Place de la Fontaine offrira des surfaces de commerces recherchés, qui correspondront mieux. Le commerce change, les habitudes d'achat ont muté et les communes sont désormais impliquées dans ces mouvements. La réussite d'une transaction commerciale passe la plupart du temps par la Mairie. Il est donc proposé de continuer les démarches du projet de la place de la Fontaine et de trouver un nouveau boucher.

3/ Projet LIDL :

M. PEYRARD demande où en est le projet LIDL.

M. le Maire indique qu'une maison pas loin du futur projet s'est très bien vendue récemment à une famille aurécoise avec des enfants en toute connaissance de cause du projet.

Concernant le recours au tribunal administratif il semblerait que les choses bougent mais il n'ose trop peu le dire. Avec le changement de gouvernement et les rythmes de la justice on ne peut pas trop savoir quand l'affaire sera jugée. Dans la justice il n'y a pas de délais, les autorisations tacites n'existent pas. M. le Maire trouve LIDL patient mais dans ce type de projet ils ont l'habitude de ces délais. Il trouve que cette situation est malaisante envers les citoyens qui s'étaient exprimés majoritairement et qui attendent l'arrivée de ce magasin.

M. le Maire poursuit avec la pâtisserie Collard. Il informe les élus qu'un compromis de vente a été signé et que pour la vente il ne manque plus que l'accord des banques : la commune devrait pouvoir avoir un nouveau boulanger-pâtissier d'ici la fin de l'année.

M. VALEYRE souhaiterait avoir des explications et plus de clarté quant à la situation de la MJC et l'arrêt prolongé du directeur.

M. le Maire en finit avec les commerces avant de répondre à M. VALEYRE.

Il revient sur la situation de l'hôtel restaurant Les Cèdres Bleus et la fin de l'activité annoncée par les exploitants au 01 décembre 2024. Il invite tous les élus à méditer. Il informe avoir reçu les propriétaires et les exploitants. On se retrouve face à un restaurant hôtel qui a une très bonne réputation, qui a des bilans corrects avec un chiffre d'affaires significatif mais qui est pourtant à la veille d'une fermeture car pas de repreneur à ce jour.

Le risque serait la vente de ce lieu à un promoteur immobilier. Est-ce que la commune doit intervenir, est ce que la commune peut se permettre de ne rien faire ?

Mme RASPILAIRE s'interroge sur la volonté des propriétaires.

M. le Maire rappelle que cela fait maintenant 12 ans que les propriétaires touchent un loyer qui n'a jamais empêché les exploitants de faire fonctionner l'établissement. Si l'hôtel restaurant était repris ils sont d'accord pour continuer de percevoir un loyer. Ils sont également prêts à vendre l'ensemble car ils ne souhaitent pas garder un bien qui resterait fermé (squat, casse, dégradation...)

Quant à la MJC, M. le Maire déclare qu'il n'a pas de commentaires à faire sur un congé maladie d'un directeur d'une association.

La situation de la MJC est discutée depuis plus d'un an au vu de son déficit structurel. La MJC n'arrive pas à équilibrer ses comptes avec ses recettes. La MJC a subi également la perte de salarié (éducateur pour les jeunes), elle s'est retrouvée dans une période de flottement et il a été pris la décision de fermer le foyer pour les jeunes. A travers la consultation on a senti une forme d'indifférence de la population. La question de son inclusion dans notre société se pose.

Il y a aussi le problème du bâtiment vieillissant.

Avant l'été, il a été remonté une problématique de délinquances : des mots forts ont été employés qu'on ne peut confirmer. Il ne faut pas faire l'amalgame entre des intrusions de jeunes et des faits de radicalisation.

La MJC a redémarré sa saison en septembre avec le retour de son directeur. Le niveau des adhésions est satisfaisant et l'éducateur devrait revenir de sa disponibilité.

La situation de la MJC d'Aurec n'est pas isolé, Monistrol vit la même chose et c'est un constat national. On est sur une fin de cycle et il ne faut surtout pas rater la suite. La MJC doit redevenir un lien moteur pour la commune. Le travail fait par la MJC est indispensable pour la commune que ce soit avec les activités proposées qu'avec l'accompagnement des jeunes avec l'espace de vie social. La tâche est compliquée pour les administrateurs (ils ont beaucoup de mérite) mais aussi pour les élus. On doit accompagner les changements et se donner un horizon.

4/ Festival de la Teinturerie :

M. le Maire rappelle que le festival est ce week-end et que certains artistes sont déjà en place sur leur mur et ont débuté leur fresque. Il est très enrichissant de venir les voir et de découvrir leur technicité.

La Séance est levée à 20h10.

Fait à Aurec sur Loire,

Le 24/09/2024

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 26/09/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET (arrivée à la lecture des décisions), Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 23 septembre 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_037 du 12 septembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n°1 au lot 1 « Charpente métallique-Couverture étanchéité » du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique du Gymnase de Chazournes à passer avec l'entreprise CMB pour un montant de moins-value de 4 132,50 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_038 du 13 septembre 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule électrique solidaire avec le garage Solidarauto43 à compter du 1^{er} octobre 2024 pour une durée d'un an renouvelable par expresse reconduction à titre gracieux afin d'organiser la location solidaire de ce véhicule,

Décision du Maire n° 2024_DM_039 du 17 septembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au marché avec le Bureau Alpes Contrôles pour la mission de coordination SPS relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire et portant sur le changement de la personne physique référente du dossier, sans incidence financière,

Décision du Maire n° 2024_DM_040 du 18 septembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au lot 2 "Réseaux" du marché de travaux pour la requalification des espaces publics aux abords du château seigneurial à passer avec l'entreprise TREMA et portant sur l'ajout de prestations et l'ajustement de quantités réellement réalisées, sans incidence financière,

Décision du Maire n° 2024_DM_041 du 7 octobre 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène pour le projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), ainsi que pour les vacances scolaires pour l'année scolaire 2024/2025,

Décision du Maire n° 2024_DM_042 du 9 octobre 2024

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" pour l'aménagements urbain et paysager - coulée verte pour les Avenues du Forez et du Velay, à hauteur de 60 % soit une somme de 780 321,78 € selon les dépenses prévisionnelles estimées de travaux,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Application du Régime Forestier pour des parcelles Forestières de la Commune d'Aurec sur Loire en lien avec l'ONF (Office National des Forêts) – 2024_DEL_105

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE et Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Société Publique Locale Loire Semène Loisirs : Rapport d'Activités 2023– 2024_DEL_106

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) : Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif, assainissement non collectif SPANC et Alimentation en Eau Potable (RPQS) – approbation – 2024_DEL_107

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-4 Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2025 – 2024_DEL_108

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-5 Maison France Services d'Aurec sur Loire : Convention de partenariat à passer avec l'Association FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) – 2024_DEL_109

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

1-6 Attribution de chèques cadeaux locaux 100% aurécois en lien avec l'Association des commerçants Aurecois – 2024_DEL_110

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2024_DEL_111

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Filière Police Municipale - 2024_DEL_112

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-3 Organisation de l'enquête de recensement de la population 2024 : Autorisation de recrutement d'un ou plusieurs agents recenseurs vacataires et fixation de la rémunération - 2024_DEL_113

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Admission en non-valeur – Budget Général de la commune – 2024_DEL_114

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Effacement de dettes irrécouvrables-Créances éteintes – Budget Général de la commune– 2024_DEL_115

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Amortissement Budget Annexe « Maison Médicale » – 2024_DEL_116

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Convention de servitude de passage à passer avec ENEDIS pour le chantier des maisons locatives de l'OPAC 43– 2024_DEL_117

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

- Un conseil municipal supplémentaire aura lieu lundi 25 novembre 2024. Nous avons des points à délibérer avant le 30 novembre 2024 sur des travaux de mares et haies, des dossiers de demande de subventions régionales et DETR ainsi qu'éventuellement sur la position de la commune sur le devenir des cèdres bleus en fonction de l'avancée du dossier.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- M. PEYRARD souhaiterait avoir des informations sur le projet du parking Vinson ainsi que sur le projet de la MJC.

M. le Maire informe que la consultation pour les travaux du parking VINSON a été lancée. Il rappelle l'accord formalisé avec le voisin pour la cession d'une bande le long du terrain. Il y aura un bornage à faire et une délibération pour la cession de cette bande nouvellement cadastrée. Après les travaux il faudra également fixer les modalités d'utilisation de ce parking, les conditions d'attribution, la tarification.

Quant au projet de la MJC, c'est un sujet complexe sur lequel on travaille. Les administrés ont sollicité une aide technique dans leur réflexion. Il y a 2 temporalités : faire l'analyse financière de la fin d'année avec la fermeture du foyer, les arrêts maladies ; puis construire ensemble un modèle stable pour les 5 années à venir. Un travail technique est engagé entre le directeur de la MJC, le directeur général des services de la mairie et la responsable du service à la population de la communauté de communes Loire Semène.

Dans le projet de construction/réhabilitation du bâtiment, il a été fait le choix de séparer l'accueil de loisirs. En effet, la Communauté de Communes Loire Semène réfléchit au déplacement du centre de loisirs près de l'école publique élémentaire, dans l'ancienne maison du policier municipal. Quant à la partie du gymnase, au vu des problématiques de structure il a été demandé aussi au programmiste de le sortir du projet de réhabilitation. Le programmiste va donc retravailler sur un projet spécifique MJC (accueil 12-14, 14-18, et activités adultes). Cette formule devrait nous ramener à des sommes dont la commune pourrait mieux maîtriser.

Il revient sur les dires de personnes auprès de la MJC sur le fait que le Maire aurait tenu des propos hostiles à la MJC. Il déclare n'avoir jamais tenu ce type de propos. Il a beaucoup de respect pour les administrateurs/les bénévoles d'être là pour une structure en difficulté.

M. PEYRARD demande si les élus de l'opposition peuvent être associé sur l'élaboration du bâtiment.

M. le Maire pense que si l'état d'esprit est le même que pour la halle alors c'est envisageable.

La Séance est levée à 21h15.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 05/11/2024

Le Maire,
Claude VIAL

07 NOV. 2024

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD (arrivée après décision du maire), Caroline MONCHANIN (arrivée après décision du maire), Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND (arrivée après décision du maire), Yvon VALERE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER par Sébastien ARNAUD, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 4 novembre 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_043 du 28 octobre 2024

Ayant pour objet la signature des avenants n° 1 pour les lots 1 « Maçonnerie » avec DEMARS SAS pour une plus-value de 5 889,02 € HT, 3 « Menuiserie Bois » avec Menuiserie CHABANON pour une moins-value de 12 681,00 € HT et 4 « Enduits / Gypserie / Peintures et Papiers Peints » avec Rigueur et Plâtre Pour une plus-value de 8 862,12 € HT ; pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire,

Décision du Maire n° 2024_DM_044 du 04 novembre 2024

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à passer avec les nouveaux propriétaires de la parcelle B 1159 sis 195 impasse de Beauvoir pour la mise à disposition de la partie enclavée du domaine public communal donnant accès à l'habitation,

Décision du Maire n° 2024_DM_045 du 05 novembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion de l'Etat Civil à passer avec la société LOGITUD Solutions, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable 2 fois un an et pour un montant annuel de 847,50 € HT pour l'année 2025,

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, Monsieur le Maire annonce que le tribunal administratif de Clermont Ferrand a rendu ses décisions en date du 21/11/2024 suite à l'audience du 07/11/2024 pour l'ensemble des recours de l'affaire LIDL relatif à la modification du PLU et au permis de construire.

Ces décisions sont consultables sur le site internet de la mairie dans l'onglet des actualités.

Arrivée de Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN et Maria BONNAVAND

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention à passer avec la Fédération des Chasseurs de Haute Loire et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Aurec sur Loire pour la plantation et l'entretien d'une haie sur la commune d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_118

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Convention à passer avec l'EPAGE Loire Lignon pour la mise à disposition de matériel avec chauffeur communal pour des travaux de restauration de mares sur la commune d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_119

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Travaux d'extension de la Maison Médicale au sein du bâtiment communal de la mairie d'Aurec sur Loire : Demande de subventions auprès de l'Europe, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 – 2024_DEL_120

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 – M. VALEYRE et M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Aménagement urbain et paysager – coulée verte - des Avenues du Forez et du Velay sur les années 2025 et 2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Verts - 2024_DEL_121

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-3 Développement du système de vidéo-surveillance au sein de la commune d'Aurec sur Loire sur l'année 2025 : Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 ou du FIPDR 2025 et de la Région- 2024_DEL_122

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-4 Aménagement technique pour la sécurisation du bâtiment de la MJC : Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 ou FIPDR 2025 - 2024_DEL_123

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-5 Subventions exceptionnelles 2024 accordées aux Associations-Clubs sportifs aurécois - 2024_DEL_124

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Sauf pour :

- Aurec Boxe : Pascal HAURY pour Sébastien DIONET en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (**Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)
- Handball Loire Semène : Patrice PEYRARD en tant que membre de l'association ne prend pas part au vote (**Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)
- Les Archers des bords de Loire : Yvon VALEYRE et Pierre FERRET en tant que membres de l'association ne prennent pas part au vote (**Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III – AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

3-1 Autorisation donnée au Maire pour lancer les négociations avec les propriétaires du fonds de commerce Les Cèdres Bleus dans le cadre d'une acquisition par la commune – 2024_DEL_125

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 – Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET et Mme RASPILAIRE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Autorisation donnée au Maire pour lancer les négociations avec les propriétaires du tènement immobilier les Cèdres Bleus dans le cadre d'une acquisition par la commune – 2024_DEL_126

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 4 – M. VALEYRE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux berges bords de Loire :

M. PEYRARD estime que les travaux de remblais des berges du parking de la base de loisirs réalisés par les entreprises ne sont pas de qualité, instables et que le cours d'eau n'a pas été bien respecté à certains endroits.

M. le Maire revient sur les dégâts suite à la crue et indique qu'avec l'aide d'un bureau d'études les travaux de remise en état sont estimés à 800 000 €. Une partie des biens sont assurables avec l'application d'un taux de vétusté (bâtiment, jeux, barrières, signalétiques...). Une partie de travaux porte sur les voiries (non assurables) : un dossier de demande de dotation de solidarité auprès de l'Etat sera déposé mais au vu des dégâts d'autres communes qui s'élève à plusieurs millions d'€, il n'est pas certain que la commune d'Aurec sur Loire soit subventionnée. La communauté de communes Loire Semène a fait savoir qu'elle attribuerait à Aurec son fond de solidarité catastrophe naturelle : on ne peut que remercier la solidarité

des collègues du territoire pour ce geste. Enfin il y aura une partie sur les travaux de remise en état touristique où une aide régionale sera sollicitée. Quant au département il parait compliqué pour eux d'intervenir financièrement pour les communes sachant qu'ils ont eu aussi des dégâts sur des ouvrages et des routes qu'ils vont devoir assumer.

Avec le chantier de terrassement de la halle, il a été saisi l'opportunité d'évacuer la terre pour réaliser les travaux de remblais des berges au niveau du parking de la base de loisirs et les suivis des berges ont été respectés. Les travaux ont été réalisés par des entreprises spécialisées CUERQ et MOULIN.

M. PEYRARD estime que le travail est à moitié fait : autant le faire toute de suite bien plutôt que d'y revenir.

M. le Maire explique que l'urgent a été fait pour permettre une utilisation du parking (marché de Noël). Une semaine après la crue la mairie était sollicitée par les usagers qui ne comprenaient pas que le parking n'était toujours pas praticable et qu'ils ne pouvaient pas se garer pour se rendre à leur cours de sport.

Mais effectivement il reste du compactage et de l'engazonnement pour renforcer ces travaux de reprise.

V – QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 21h00.

**Fait à Aurec sur Loire,
Le 26/11/2024**

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le **28 NOV, 2024**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN (arrivée au point 1.2), Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND (arrivée après décision du maire), Yvon VALERE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

LE QUORUM EST ATTEINT avec 23 présents à l'appel

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 25 novembre 2024 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2024_DM_46 du 26 novembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de déneigement à passer avec l'entreprise Patrice CUERQ pour les saisons hivernales 2024/2025 et 2025/2026 à raison de 3 000 € HT par an pour 50h d'intervention annuelle et un tarif de 70 € HT par heure réalisée au-delà du forfait,

Décision du Maire n° 2024_DM_47 du 28 novembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un marché de prestations similaires dans le cadre des travaux relatif à la construction d'une halle à Aurec sur Loire à passer avec EIFFAGE pour le lot 12 "Dévoisement éclairage public et pose de bornes d'éclairage", pour un montant de 9 872,94 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_48 du 29 novembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un avenant administratif n° 4 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective à Aurec sur Loire à passer avec le Groupement ERE 43 (mandataire) / METEOR, afin de prolonger le délai d'exécution du marché (sans incidence financière)

Décision du Maire n° 2024_DM_49 du 03 décembre 2024

Ayant pour objet la signature du marché de travaux relatif au remplacement de l'alarme incendie au gîte des Gorges de la Loire à passer avec SCIENTEC, pour un montant de 96 055,20 € HT,

Décision du Maire n° 2024_DM_50 du 03 décembre 2024

Ayant pour objet la signature d'un contrat de mission pour l'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurances de la commune à passer avec ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour un montant de 2 400,00 HT,

Arrivée de Maria BONNAVAND

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Participation financière de la commune pour l'enlèvement des nids de frelons sur les propriétés privées – 2024_DEL_127

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

Arrivée de Caroline MONCHANIN

1-2 Convention de partenariat relative au bouclier de sécurité en Haute Loire – 2024_DEL_128

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Participation de la commune aux frais de repas à la SPL Loire Semène Loisirs du personnel communal – 2024_DEL_129

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Attribution de chèques cadeaux locaux 100 % aurécois en lien avec l'Association des Commerçants Aurécois – Rectification de la délibération du 04/11/2024- 2024_DEL_130

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Tarifs et redevances communaux au 1er janvier 2025 - Budget Général et Budget Annexe « Restauration Scolaire » – 2024_DEL_131 et 2024_DEL_132

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2025 – 2024_DEL_133

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Approbation des tarifs d'utilisation des matériels lors des travaux effectués en Régie au 1er janvier 2025 – 2024_DEL_134

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 1 – 2024_DEL_135

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-5 Budget Annexe « Commerces » : Décision modificative n° 2 – 2024_DEL_136

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-6 Budget Annexe « Commerces » : Amortissement – 2024_DEL_137

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-7 Autorisation de programme et d'ouverture de crédits budgétaires de paiement – opération Extension de la maison médicale (2025-2026) – 2024_DEL_138

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-8 Autorisation de programme et d'ouverture de crédits budgétaires de paiement – opération Travaux d'aménagement urbains et paysagers – coulée verte des Avenues du Velay/Forez (2025-2026) – 2024_DEL_139

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-9 Maison des Jeunes et la Culture d'Aurec sur Loire : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – 2024_DEL_140

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-10 Don d'une structure tunnel en ferraille située au Centre Technique Municipal de la Commune à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Aurec sur Loire – 2024_DEL_141

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-11 Association Les Chats Libres d'Aurec : Demande d'une subvention exceptionnelle pour des charges liées au local communal – 2024_DEL_142

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-12 Demande de subventions Régionale et au titre de la dotation de soutien aux évènements climatiques de l'état pour les travaux de remise en état suite aux dégâts de la crue du 17/10/2024 – 2024_DEL_143

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-13 Convention de fonds de concours à passer avec la Communauté de Communes Loire et Semène pour les travaux de remise en état suite aux dégâts de la crue du 17/10/2024 – 2024_DEL_144

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-14 Marché à passer avec le bureau d'Etude Atemia pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Étude d'opportunité et de faisabilité pour un hôtel restaurant » dans le cadre de l'opération de rachat du fonds de commerce et du tènement immobilier les cèdres bleus – 2024_DEL_145

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE et Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-15 Demande d'une subvention de la Région pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Étude d'opportunité et de faisabilité pour un hôtel restaurant » du Bureau d'Etude Atemia dans le cadre de l'opération de rachat du fonds de commerce et du tènement immobilier les cèdres bleus – 2024_DEL_146

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE et Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-16 Demande d'une subvention Départementale (FIT 43) dans le cadre de l'opération de rachat du tènement immobilier les cèdres bleus – 2024_DEL_147

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 2 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 – Mme RASPILAIRE et Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV – AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

4-1 Autorisation donnée au Maire pour signer le compromis de vente et tout document y afférent avec les propriétaires du fonds de commerce Les Cèdres Bleus dans le cadre d'une acquisition par la commune – 2024_DEL_148

Avis favorable à la majorité (Pour : 27 ; Contre : 2 – Mme RASPILAIRE et Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Présentation du calendrier prévisionnel 2025 des Conseils communautaires, Conseils municipaux et Commissions municipales

Il est présenté le calendrier prévisionnel 2025 comme repris en annexe. Des dates de conseils municipaux ont été rajoutés comme option. Ils auront lieu sauf si pas de points à l'ordre du jour. Les dates des CCAS ont été fixées mardi dernier (28 janvier, 11 mars, 13 mai, 1^{er} juillet, 9 septembre, 4 novembre, 16 décembre) et celles de la Commission sport ne le sont pas encore.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- M. PEYRARD indique être passé vers le chantier de la salle d'escalade : pour les travaux d'assainissement est-il prévu des sanitaires.

M. le Maire répond qu'il n'y aura pas de sanitaires dans la partie salle d'escalade afin de respecter les prescriptions de la cellule risque. Les seuls sanitaires pour ce tènement sont ceux déjà existants : il ne faut pas disperser les risques.

La Séance est levée à 19H50

Le Secrétaire de Séance,



Pauline GRANGER

Fait à Aurec sur Loire,
Le 17/12/2024

Le Maire,



Claude VIAL

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 19 DEC. 2024